

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 25

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCO, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :
Mme JUZAN

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Daubisse,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

- en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :
 - de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;

- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.

- relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien (approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017 pour adaptation du dispositif antérieur).

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

- OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	Agglomération	Ville
SAINTOUT Bruno	17, rue Victor Hugo	PB	RT	127 376,90	50 460,08	5 178,10	5 178,10
BERINGER Rudolf	2, rue Port Neuf	PO	AT	26 356,31	8 600	500	500
CLERGEAU Patrice	51, rue Maubec	PO	AT	85 319,10	27 000	5 500	5 500
Copropriété du 39 rue d'Espagne	39, rue d'Espagne	Copropriété	RT	537 547	324 522	42 952	42 952
Copropriété du 23 rue des Basques	23, rue d'Espagne	Copropriété	RT	456 624	260 712	28 516	28 516

PO : propriétaire occupant PB : propriétaire bailleur RT : réhabilitation totale AT : amélioration thermique

- PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021

Le Conseil Municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée le 26 novembre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du PIG 2018-2021, à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique et de développer l'offre locative conventionnée sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention Ville
LAVIE Sylvie	14, avenue de l'Ursuya	PO	AT	14 316,54	339,26

PO : propriétaire bailleur AT : amélioration thermique

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH est de 82 985,36 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 1 247 539,80 €.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1^{er} juillet 2017 conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC
SCI EL GALLEGRO	3, rue Charcutière	9 917,00	930,00
SCI BSM (M. Denis COUTHURES)	36, rue Pannecau	17 571,00	3 800,78
CHABAGNO, SDC	30, rue Bourgneuf	70 400,00	3 564,53
ROLLET INTCIGARAY Ludivine	64, rue Bourgneuf	2 578,00	480,00
GUTIERREZ Charlène	46, rue Pannecau	10 676,00	1 838,45
LAGAIN Lydie	64, rue Bourgneuf	10 657,00	1 098,77
AGENCE SENSEY, SDC	13, rue des Cordeliers	29 131,00	4 010,56
MAQUE Jean-Marcel	1, square Léo Pouzac	22 383,00	3 197,30
MENDES Pauline	57, rue Pannecau	4 279,00	200,00
HABITAT SUD ATLANTIC	5, rue Argenterie	525 037,00	15 000,00
HABITAT SUD ATLANTIC	26-28, rue de la Salie	1 171 161,00	30 000,00
SCI CHRIFA (M. Jean ROMATET)	22, rue Orbe	328 800,00	3 936,06
LE P'TIT SYNDIC (M. Yannick LARRERE)	22, quai Chaho	8 004,00	1 265,25
PORTELETTE Charles	18, allée Marcel Suarès	59 824,00	3 404,00
VEROLA Annie	36, rue des Basques	9 321,00	600,00
D'ESCRIVAN Etienne	52, rue Victor Hugo	4 816,00	480,00

BLANCHARD Jean-Marie	3, rue de la Monnaie	4 569,00	180,00
DUFAU Thierry	6, rue des Cordeliers	4 770,00	480,00
BERINGER Karine	2, rue Port Neuf	26 356,00	3 630,66
PICHET Immobilier	37, rue Vieille Boucherie	122 009,00	10 528,01
THEZEE Nicolas	28, rue Passemillon	4 505,00	660,00
SARL CLIN D'ŒIL	16, allée Marcel Suarès	16 874,00	2 857,55
OUAZANA Yvon	3, place du Réduit	36 694,00	4 010,40
SARL YD/LE CASIER	30, rue d'Espagne	29 831,00	7 997,10
AGENCE BASCO-LANDAISE, SDC	6, rue Port Neuf	238 875,00	8 393,09

Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 112 542,51 € induisant un montant total de travaux de 2 769 038 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai d'un an, suivant la notification d'attribution de la subvention.

La subvention est réservée pour un délai maximal de quatre ans, prolongeable sur justification.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 82 985,36 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 112 542,51 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne